

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 31/2019

Séance du **21 décembre 2019**

OBJET : Décision modificative n° 4.

Nombre de membres : **9**

Afférents au conseil : **9**

En exercice : **9**

Date de la convocation : 12/12/2019

Date d'affichage : 12/12/2019

Ayant délibéré : 5 Votés Pour : 5

Votés Contre : 0 Abstentions : 0

L'an deux mil dix-neuf, le vingt et un décembre à onze heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire en la Mairie d'OLIVESE, sous la présidence de Monsieur MILLO Jean-Luc, Maire de la Commune.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection du secrétaire de séance. Monsieur POLI Jean-Baptiste a été élu secrétaire de séance.

Etaient présents	Etaient représentés
M. MILLO Jean-Luc	
M. CIPRIANI Jean-Marie	Etaient absents
M. POLI Jean-Baptiste	M. MARTINO Enzo
Mme GUIQUET Sandra	Mme OBENNAUS née DURAND Isabelle
M. BRUNETTI Alain	M. POLI Pierre-Antoine
	M. MANTESE Jean-François

Monsieur le Maire expose au conseil Municipal qu'il convient de procéder aux virements de crédits suivant :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2131-17006 : BÂTIMENTS COMMUNAUX		6 000.00 €
TOTAL D 21 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 000.00 €	
TOTAL	6 000.00 €	6 000.00 €

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).
- **Vu** l'instruction comptable et budgétaire M14
- **Vu** le Budget Primitif 2019.
- **Considérant** que la régularisation visée ci-dessus n'était pas prévue au budget primitif 2019.

Le Conseil municipal après avoir ouï Monsieur le Maire et après avoir délibéré :

- **Décide** de procéder aux virements de crédits sur le budget 2019 conformément au tableau ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à OLIVESE,
Le 21/12/2019

Le Maire

Jean-Luc MILLO

